

DACP

REF : DACP2016004

Signataire : MC/ED/OL

Séance du Conseil Municipal du 24/03/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Avenant n°2 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charges dans les différents bâtiments communaux pour les années 2014 à 2016. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

EXPOSE :

Le marché d'entretien et maintenance des ascenseurs et monte-charges dans les différents bâtiments communaux compte 45 équipements (ascenseurs, monte-charges).

Ce marché a été attribué à la Société L2V ASCENSEURS le 8 janvier 2014 pour une période de 3 ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2016.

Pour rappel il s'agit d'un marché global passé sur appel d'offres, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics (ne comprenant ni lot, ni tranche).

Ce marché est passé à prix mixtes, c'est-à-dire comportant une partie à prix forfaitaire (d'un montant de 33 910 € HT) pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaires pour les prestations d'installation et de maintenance corrective.

Ces dernières prestations font l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

Seuil mini : 30 000 € HT

Seuil maxi : 150 000 € HT

Ce marché avait fait l'objet d'un avenant n°1 passé avec la Société L2V ASCENSEURS (titulaire du marché) le 22 janvier 2015, car la maintenance et l'entretien de deux équipements supplémentaires étaient nécessaires.

Un nouvel équipement situé au 5 rue Édouard Poisson est à intégrer au marché en cours afin d'en assurer l'entretien et la maintenance.

Ainsi, la dépense complémentaire à prévoir pour la maintenance préventive de ce nouvel équipement est de 1 200 € HT.

Compte tenu de l'intégration au contrat de ce nouvel équipement, les montants annuels du marché sont désormais portés de 33 910 € HT (1^{er} avenant compris) à 35 110 € HT, faisant ressortir une plus value de 8,83 % par rapport au montant initial de la maintenance préventive (qui, pour rappel, était initialement de 32 010 € HT).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet d'avenant n°2 et d'autoriser la Maire à le signer avec la société L2V ASCENSEURS consécutivement à l'avis formulé par la Commission d'Appel d'Offre réunie le 10 février 2016.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 24 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 Mars, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mmes TLILI Leïla, GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoint au Maire,

MM. **CECCOTTI-RICCI Roland**, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme LE MOINE Sandrine, M. **KADDOURI Nourredine**, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mmes ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MERCADER Y PUIG Maria	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. Damien BIDAL

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2016004

Signataire : MC/ED/OL

OBJET : Avenant n°2 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charges dans les différents bâtiments communaux pour les années 2014 à 2016. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Vu le projet de marché,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,

Vu le marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charges pour les années 2014 à 2016,

Vu l'avenant n°1 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charges notifié à la Société L2V Ascenseurs le 22 janvier 2015,

Vu le projet d'avenant n°2 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charges,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 10 février 2016,

Vu le budget communal,

Considérant qu'un équipement supplémentaire est à intégrer au marché en cours et qu'il est nécessaire d'assurer son entretien et sa maintenance, qu'en conséquence il y a lieu de passer un avenant valable jusqu'à la date d'échéance du marché.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°2 au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charges, dont l'objet est d'intégrer un nouvel équipement au marché en cours afin d'en assurer son entretien et sa maintenance.

Ainsi, la dépense complémentaire à prévoir pour la maintenance préventive de ce nouvel équipement est de 1 200 € HT.

Compte tenu de l'intégration au contrat de ce nouvel équipement, les montants annuels du marché sont désormais portés de 33 910 € HT (1^{er} avenant compris) à 35 110 € HT, faisant ressortir une plus value de 8,83 % par rapport au montant initial de la maintenance préventive (qui, pour rappel, était initialement de 32 010 € HT).

Les seuils du marché relatif à la maintenance corrective restent inchangés.

AUTORISE la Maire à le signer avec la Société L2V Ascenseurs consécutivement à l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offre réunie le 10 février 2016.

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 25/03/2016
Publié le : 25/03/2016
Certifié exécutoire le : 25/03/2016

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

